



1. Evénement ecclésial, fraternel et sportif :

Chaque participant s'engage à participer à l'intégralité de cette manifestation, qui suppose la présence tant aux messes et temps de prière prévus que les temps conviviaux de repas et de détente, comme aux deux épreuves sportives, la course en ligne et le contre-la-montre. Il est recommandé de participer aux deux courses, mais l'absence à l'une des deux n'est pas un empêchement.

2. Ecologie et sobriété :

Dans un souci de sobriété, d'économie et d'écologie dans les transports (favoriser le transport en train ou en covoiturage) et aussi d'équité sportive, chaque cycliste participera aux deux épreuves avec le même vélo. Il sera possible cependant d'ajouter des prolongateurs sur le guidon pour le CLM.

3. Course FFC :

Pour les deux épreuves de course, organisée par le Vélo Club Arlésien sous l'égide de la FFC, ce sont les normes en vigueur dans cette Fédération qui seront observées.

Chaque coureur devra présenter un certificat médical d'aptitude au cyclisme en compétition, devra être en possession d'une licence (obtenue personnellement ou automatiquement avec l'inscription personnelle au championnat).

Le port du casque est obligatoire. L'usage d'un vélo de course recommandé.

4. Déroulé des courses :

a. Course en ligne :

Circuit de Barbegal (départ à 10 km du centre d'Arles)

4 boucles de 10,3 km pour les féminines

6 boucles de 10,3 km pour les masculins

b. Contre la Montre :

10,8 km au départ de Maussane (déchèterie, 20 km du centre d'Arles)

5. Classements :

Il y aura 3 types de classements pour les 2 catégories, masculine et féminine.

a. Classement individuel scratch :

Les 3 premiers de chaque catégorie (M/F) seront récompensés, sans distinction de nationalité ou d'appartenance ecclésiale (catholiques, orthodoxes, protestants, évangéliques).

b. Classement individuel Champion ou Championne de France

Les 3 premiers de chaque catégorie (M/F) appartenant au clergé catholique de France (nationaux et étrangers exerçant un ministère stable en France) pour les hommes, et appartenant à une communauté religieuse ou institut de vie consacrée catholique pour les femmes.

c. Classement par équipe

Les trois premiers de chaque province ecclésiastique ou appartenant à la même communauté religieuse seront comptabilisés pour établir le classement. Les trois premières équipes seront récompensées.

Lu et approuvé à, le

Signature :